

VENTE IMMEUBLE - HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR - TTC (1)

Maison, Appartement, Immeuble, Terrain, Garage, Parking, ...

Prix de vente jusqu'à 299.999 € : 6 % + 1.500 € (avec un minimum de 4.800 €)

Prix de vente compris entre 300.000 € et 399.999 € : 6 % + 750 €

Prix de vente supérieur ou égal à 400.000 € : 5,5 % € (avec un minimum de 24.500 €)

AVIS DE VALEUR : 180 € TTC (1)

LOCATION - RÉSIDENCE PRINCIPALE (3)

Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)

Prix TTC au m² de surface habitable (3)

Entremise et négociation (4) (5)

Visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail (4) (5)

Réalisation de l'état des lieux d'entrée (4) (5)

Bailleur (6)

Locataire (6)

8 € / m²

-

3 € / m²

-

8 € / m²

3 € / m²

LOCATION - AUTRES

Baux non soumis à la loi du 6 juillet 1989

Habitation / Garage / Parking :

15% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du locataire.
Minimum de facturation 200€ TTC (7)

(1) Honoraires calculés sur la base du taux de TVA en vigueur (20%).

(2) Honoraires à la charge du vendeur.

(3) Honoraires calculés sur la base du taux de TVA en vigueur (20%).

(4) Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixés par voie réglementaire.

(5) Prix TTC au m² de surface habitable.

(6) Total pour le bailleur et total pour le locataire plafonné à un mois de loyer hors charges.

(7) Honoraires calculés sur la base du taux de TVA en vigueur (20%).